

DECISION DU PRESIDENT.CA 091-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande de Tarifs de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver le tarif d'inscription au Colloque INFORMA des 26 et 27 novembre 2020.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN
Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 16 juillet 2020



Date du conseil de gestion	UFR LLSHS			
	Laboratoire ESO			Laboratoire ESO
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Colloque INFORMA des 26 et 27 novembre 2020	Colloque INFORMA	50,00 €	911UMR18	Inscription salarié pour 1 journée de colloque
Colloque INFORMA des 26 et 27 novembre 2020	Colloque INFORMA	100,00 €	911UMR18	Inscription salarié pour les 2 journées de colloque

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Manuela Roupnel-Guantes', enclosed within a hand-drawn oval.

Manuela Roupnel-Guantes

Nom du colloque : **INFORMA**
 Lieu : **Université d'Angers**
 Date : **26 et 27 novembre 2020**

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses	
Poste budgétaire	Montant
Frais de déplacement	6 630,00 €
Frais de séjour	9 275,00 €
Frais de communication	100,00 €
Frais de publication	3 000,00 €
Visite musée à Angers	400,00 €
Total dépenses	19 405,00 €

Manuella Roupnel-Fuentes :




Recettes	
Source	Montant
Programme INFORMA	5 000,00 €
Recettes propres	2 500,00 €
...	
Laboratoire ESO-Angers	2 000,00 €
Université d'Angers	2 000,00 €
Université catholique de l'ouest	500,00 €
Subventions obtenues	500,00 €
UMR CENS (univ Nantes)	500,00 €
UFR STAPS (univ Nantes)	250,00 €
EA GRANEM (univ Angers)	250,00 €
Centre Pierre Naville (univ Evry)	500,00 €
FMSH	2 365,00 €
Association universitaire de la Francophonie (AUF)	3 040,00 €
LEMNA	500,00 €
Subventions sollicitées	
Total recettes	19 405,00 €

BUDGET PREVI SI ONNEL

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONFERENCIERS		INSCRIPTIONS PAYANTES (pour les extérieurs, à partir du 15 octobre)	
Déplacement (aller - retour) des conférenciers français	1 690,00 €	montant HT Etudiants	
Déplacement (aller - retour) des conférenciers internationaux	4 940,00 €	Nb participant	montant TTC Etudiants
		- €	20
		- €	- €
		montant HT Personnels	Nb participant
		- €	20
		- €	- €
		montant HT Extérieurs (inscrits avant le 15 octobre)	Nb participant
		- €	20
		- €	- €
FRAIS D'HEBERGEMENT DES CONFÉRENCIERS		montant HT Extérieurs (inscrits après le 15 octobre) pour les 2 jours du colloque	Nb participant
Lundi (23/11) : 2 nuitées	170,00 €	xtérieurs après le 15/10 pour les 2 jours du colloque	
Mardi (24/11) : 5 nuitées	425,00 €	100,00 €	5
		600,00 €	600,00 €
		600,00 €	600,00 €
		montant HT Extérieurs (inscrits après le 15 octobre) pour 1 jour de colloque	Nb participant
		50,00 €	10
		600,00 €	600,00 €
		600,00 €	600,00 €
		montant HT	Nb participant
		- €	- €
		- €	- €
FRAIS DE RESTAURATION		FINANCEMENTS ACQUIS*	
pauses café et viennoiserie pour 100 pers. (lundi 08/06)	630,00 €	Programme INFORMA	5 000,00 €
pauses café et viennoiseries pour 100 pers. (mardi 09/06)	630,00 €	ESO-Angers	2 000,00 €
Repas lundi soir 23/11 (2 pers.)	60,00 €	Soutien colloque - Université d'Angers	2 000,00 €
Repas mardi midi 23/11 (2 pers.)	30,00 €	Ligne budgétaire informa publication	2 500,00 €
Repas mardi soir 23/11 (5 pers.)	150,00 €		
Repas mercredi midi 24/11 (5 pers.)	75,00 €		
Repas mercredi soir 24/11 (12 pers.)	360,00 €		
Buffet traiteur pour 100 pers.	1 600,00 €		
Repas restaurant jeudi soir 26/11 (30 pers.)	900,00 €	FINANCEMENTS OBTENUS (convention ou versement en cours)	
Repas vendredi midi 27/11 (30 pers.)	1 600,00 €	UCO Angers	500,00 €
Repas vendredi soir 27/11 (9 pers.)	270,00 €	GRANEM	250,00 €
		Centre Pierre Naville	500,00 €
		UFR STAPS - Université de Nantes	250,00 €
		CENS	500,00 €
		LEMNA	1 000,00 €
		IUT Angers-Cholet	1 000,00 €
LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS			
(salles, vidéo projecteur...)	- €		
AUTRES FRAIS		FINANCEMENTS DEMANDES (en attente de réponse)	
Frais de communication	100,00 €	CREN	300,00 €
Frais de traduction (communication d'intervenants étrangers)	543,00 €	Agence universitaire de la francophonie (AUF)	3 040,00 €
Visite d'un musée à Angers	1 152,00 €	FMSH	2 365,00 €
Frais de publication des actes	3 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	22 405,00 €	TOTAL RECETTES	22 405,00 €

Le responsable de l'organisation du colloque
 Nom Fuentes-Roupenel
 Date
 Signature



CONTRÔLE BUDGETAIRE
 Fait à Angers le :
 Signature

Budget équilibré

Si vous avez bénéficié d'un soutien des collectivités, un rapport d'activité et un bilan financier seront demandés à l'issue de la manifestation.

* les financements MIR sont exclus des recettes